Accès aux services de soin de santé et services sociaux pour les Québécois anglophones

Appel spécial à la proposition de recherche 2021-2023, y compris un domaine prioritaire de santé mentale

*La sélection des propositions de recherche sera annoncée en mi-Octobre*

***Dialogue McGill*** publie régulièrement des appels pour des propositions de recherche qui adressent l’interrelation entre la langue et l’accès aux services de soin de santé et aux services sociaux relies à la santé (ex. Psychologie, travail social, orthophonie, troubles de communication, entre autres.) Le soutien de ces projets est possible grâce au support financier continue de [Santé Canada](https://www.canada.ca/fr/sante-canada.html) qui, depuis près de 20 ans, finance des recherches importantes et novatrices sur les enjeux linguistiques dans l’allocation des services de santé et services sociaux par le biais du réseau ASSML (Accès aux soins de santé pour les minorités linguistiques) —une communauté interdisciplinaire et interinstitutionnelle de chercheurs. Cette initiative constitue la capacité de recherche du plus grand projet de Formation et de rétention de professionnels de la santé connu sous le nom de Dialogue McGill (<https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr>).

Les thèmes de recherche incluent mais ne sont pas limités à:

* Aborder les services linguistiques et de santé mentale (ex., l’innovation en dans les solutions numériques, l’intelligence artificielle, modélisation économique.)
* L’impact de la pandémie COVID-19 sur l’accès aux services de santé mentale.
* La compétence culturelle et linguistique.
* La santé mentale et les inégalités/injustices sociales.
* La rétention des professionnels de la santé mentale (dans les communautés urbaines, éloignées, et/ou rurales)
* L’enseignement d’une langue seconde pour les professionnels de la santé mentale.
* Les minorités linguistiques dans la formation et la pratique professionnelles (ex. les communautés Anglophones au Québec.)
* La création et le développement de la capacité d’une deuxième langue parmi les professionnels de la santé.

Les propositions de recherche de collaboration avec des établissements académiques à l’extérieur du Québec et du Canada sont admissibles, à condition que le chercheur principal soit basé dans une université Québécoise et que les fonds soient gérés et déboursés par une université Québécoise.

Pour la compétition 2021-2023, l’ASSML accepte des propositions de projets menés entre avril 2021 et mars 2023 (max. 20 000$/année sur une période de 2 ans). L’année fiscale débute le 1 avril et finit le 31 mars. Les fonds ne peuvent pas être reportés sur la prochaine année fiscale et les coûts indirects ne sont pas éligibles. Le financement accordé aux institutions non-McGill comprendra un accord de sous-subvention avec remboursement des coûts émis tous les trois mois. À la suite de l’approbation, les candidats retenus reçoivent un dossier de déclaration qui spécifie les calendriers de paiement et les exigences de déclaration.

Les candidats retenus devraient reconnaître Dialogue McGill dans toute communication et publications formelles.

**Détails d’application:**

# Critères d’éligibilité

Le candidat principal doit être un chercheur indépendant officiellement affilié avec une institution québécoise tel qu’une université ou un institut de recherche. Les boursiers postdoctoraux sont admissibles s’ils ont un poste universitaire official et si leur établissement les autorise à gérer des fonds de recherche. L’affiliation doit être établie avant de soumettre la proposition.

# L’évaluation des propositions

L’évaluation des propositions sera menée par le comité de révision de l’ASSML. Les propositions seront évaluées selon les exigences spécifiées dans le formulaire d’application. **Les applications axées sur la santé mentale auront priorité pour cet appel, mais les projets portant sur autres sujets sont également invités à postuler.**

# Comment appliquer

Veuillez envoyer par courriel l’application complète accompagnée d’un curriculum vitae pour chaque investigateur (ex. CV professionnel ou commun canadien), et tous autres documents justificatifs pertinents (ex., confirmation du support des partenaires) à research.dialoguemcgill@mcgill.ca **avant le vendredi 10 septembre 2021**. Pour toutes questions par rapport au programme et/ou au processus d’application, veuillez envoyer un courriel à research.dialoguemcgill@mcgill.ca.

|  |
| --- |
| **ASSML - Accès aux soins de santé et services sociaux pour les Québécois anglophones****2021-2023 APPEL AUX PROPOSITIONS****Formulaire d’application de proposition de projet** *Partie A: Aperçu du projet* |
| **A1: Titre du projet:** |
|  |
| **A2: Investigateur principal(s)****Noms et identifiants** |  |
| Institution/Département |  |
| Courriel et adresse |  |
| Signature |  |
| **A3: Co-Investigateur(s)****Noms et identifiants** |  |
| Institution/Département |  |
| Courriel et adresse |  |
| **A4: Associés and Partenaires****Noms et identifiants** |  |
| Institution |  |
| Courriel et adresse |  |

|  |
| --- |
| **A5: Résumé du projet** (max. 250 mots):*Décrivez brièvement le contexte du projet, les objectifs principaux, les procédures, le plan d’analyse des données et les contributions potentielles (où applicable)* |
|  |

|  |
| --- |
| **ASSML - Accès aux soins de santé et services sociaux pour les Québécois anglophones****2021-2023 APPEL AUX PROPOSITIONS****Formulaire d’application de proposition de projet** *Partie B: Proposition de projet* |
| **B1: Description du projet** (2-4 pages, interligne simple, excluant les références et le calendrier)Fournissez des informations importantes sur l’aperçu du projet proposé : arrière-plan/contexte ; la justification et les méthodes du projet (y compris les questions de recherche, les participants, la conception de l’étude, le cadre, les procédures, le calendrier) ; éthique, contributions attendues. Décrivez clairement comment ce projet s’harmonise avec le thème de l’appel *(ex. l’interrelation de la langue et l’accès aux soins de santé pour les minorités Anglophones au Québec, et si applicable, comment cela correspond au domaine prioritaire de la santé mentale)* |
| **Aperçu du projet:****Contexte:****Justification et méthodes:*** **Questions de recherche**
* **Participants**
* **Conception de l’étude**
* **Cadre**
* **Procédures**
* **Calendrier**

**Éthiques:****(**L’approbation de l’éthique est nécessaire pour le recrutement de participants humains. Décrivez les étapes suivies pour obtenir l’approbation, ou pourquoi votre recherche ne nécessite pas l’approbation de l’éthique. Si l’étude n’est pas exemptée d’une approbation de l’éthique et il n’est pas déjà couvert par une approbation actuelle de l’éthique de recherche de votre institution, identifiez et décrivez les considérations éthiques principales de votre étude et les actions prévues pour les atténuer.)**Contributions attendues:****Déclaration de l’alignement avec le thème de l’appel de financement:****Références (minimum de 5, maximum de 25)** |

|  |
| --- |
| **B2: Livrables/résultats***Énumérez les livrables à produire tels que les publications, les rapports, les boîtes à outils, les ateliers organisés et d’autres activités telles que les présentations de conférence.* |
|  |
| **B3: Résumé du budget***Veuillez inclure un plan détaillé des coûts projetés par année fiscal.**Si des fonds doivent être alloués à un co-investigateur (Co-I), incluez également:** *Le nom du Co-I*
* *Un plan détaillé séparée des coûts prévus par exercice financier à décaisser au Co-I*

 ***Veuillez noter que les coûts indirects ne sont PAS éligibles et que les montants doivent être arrondis au dollar le plus proche. Un remboursement sera émis tous les 3 mois via une sous-subvention pour rembourser les coûts de projet sur la période de financement.*** *Les dépenses rétroactives liées au projet sont permises si les dépenses ont été engagées après le 1er avril 2021. Pour plus d’informations sur les dépenses admissibles, voir l’annexe 1 à la fin de ce document.*  |
| **Poste budgétaire** | **Année 1**1 avril, 2021 – 31 mars, 2022 | **Année 2**1 avril, 2022 – 31 mars, 2023 |
| Salaires et avantages sociaux du personnel |  |  |
| Personnel contractuel |  |  |
| Voyage et logement |  |  |
| Matériels et provisions |  |  |
| Équipement |  |  |
| Loyer et charges |  |  |
| Mesure du rendement et application des connaissances |  |  |
| Autres dépenses: |  |  |
| Autre (précisez):  |  |  |
| Autre (précisez): |  |  |
| **Total**  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **B4: Justification du budget***Veuillez justifier les postes budgétaires ci-dessus* *(Ex. bourse d’études supérieur/ personnel de recherche; voyage/hébergement, etc.).* |
|  |
| **B5: Divulgation des conflits d’intérêts***Veuillez divulguer tous conflits d’intérêts possible en accord avec la définition de l’Énoncé de politique des trois conseils (*[*https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2\_2018\_chapter7-chapitre7.html*](https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2018_chapter7-chapitre7.html)*). S’il n’y en a pas, veuillez indiquer “Aucun conflit d’intérêt à divulguer.”* |
|  |
|  |
| **ASSML - Accès aux soins de santé et services sociaux pour les Québécois anglophones****2021-2023 APPEL AUX PROPOSITIONS****Formulaire d’application de proposition de projet** *Partie C: ASSML Contribution et Développement* |
| **C1: Transfert de connaissances et capacité de mobilisation des connaissances** (max. 150 mots)*Décrivez les activités spécifiques de transfert/mobilisation des connaissance qui sont un résultat attendu du projet, veuillez fournir des détails. Ces extrants seront requis pour le rapport d’étape annuel.* |
|  |
| **C2: Implication communautaire et recherche future** (max. 150 mots)*Décrivez comment votre projet peut avoir un impact sur les minorités anglophones et/ou les professionnels de services sociaux/soins de santé. De plus, expliquez son importance pour les recherches futures, la théorie et/ou pratique.*  |
|  |
| **C3: Dialogue McGill dossier de fonds** (max. 150 mots)*Énumérez les projets passes et futures finances par Dialogue McGill, ainsi que l’implication dans des activités reliées (ex. Conférence de Dialogue McGill, supervision d’étudiants finances par Dialogue McGill).*  |
|  |

 **ANNEX 1: DÉPENSES ADMISSIBLES 2021-2023**

|  |
| --- |
| **Exigences relatives aux rapports financiers** |
| Une feuille de calcul su les prévisions de trésorerie et le relevé de dépenses (onglets 1a « Budget détaillé du projet» et onglet 1b «PCED trisannuel») et le document de l’établissement administrant doivent être soumis par le chercheur à l’équipe de Dialogue McGill. Pour les fonds administrés à l’extérieur de l’Université McGill, une entente de sous-subvention sera également nécessaire. Pour chaque période de rapport, il vous sera également demandé de remplir l’onglet 1b Prévision de trésorerie/Relevé des dépenses avec les dépenses réelles.  |
| A la fin de chaque année fiscale, il vous sera également demandé de remplir une prévision de trésorerie/ un relevé des dépenses (onglet 1b). S’il y a un écart de ±15%, vous serez demandé de remplir l’onglet 1c (Rapport d’écart) de la prévision de trésorerie/ du relevé des dépenses en justifiant tout écart.  |

**\*VEUILLEZ NOTER QUE LES DÉPENSES INDIRECTES NE SONT PAS LÉGIBLES POUR CETTE BOURSE\***

Pour les items qui ne sont pas précisés ci-dessous, les chercheurs sont fortement encouragés à vérifier si leur dépense est éligible en avance en contactant l’Agent de la recherche, Jonathan A. Caballero à research.dialoguemcgill@mcgill.ca

**Poste budgétaire**

Les fonds de contribution reçus de Santé Canada peuvent seulement être utilisés pour des dépenses directement reliées aux activités approuvées pour le projet. Ce qui suit est une description des grandes catégories de dépenses éligibles sous le Programme pour les langues officielles en santé. McGill conserve le droit de demandé pour de la documentation à l’appui de tous les dépenses de projet. Toutes dépenses éligibles doivent inclurent les taxes appliquées.

**Salaires et avantages sociaux du personnel**

Ce poste de coût comprend les honoraires et les salaires des employés travaillant sur le projet de recherche. Indiquez clairement les salaires et le temps pour tous les employés du projet. Les salaires de chercheurs principaux et des co-chercheurs ne sont pas admissibles. Le salaire des assistants de recherche doivent suivre les directives de votre université. Ce poste de coût comprend les avantages sociaux, c’est-à-dire la part totale de l’employeur des retenues sur salaire pour l’assurance-emploi et la Régie des rentes du Québec ainsi que pour toutes les autres cotisations applicables aux salariés. Les bourses des étudiants de l’Université McGill sont une dépense admissible.

**Personnel contractuel**

Les biens et services reçus du personnel contractuel sont indiqués ici.

**Voyage et logement**

Ce poste de coût comprend le voyagement pour les activités reliées à votre projet de recherche. Les normes universitaires actuelles pour les dépenses de voyage s’appliquent ici. Sous ce titre, veuillez inclure les dépenses de voyage pour les activités du projet telles que le kilométrage pour les véhicules privés, les voyages en avion, train ou en bus, les repas et logement pour les réunions/conférences/atelier/séminaires ainsi que les voyages, le logement et les honoraires des horodateurs. Le voyagement, logement et les repas doivent être déclarés séparément dans le Formulaire détaillé de budget de projet. Note : Le coût de registration pour les conférences doit être indiqué sous la catégorie de Mesure du rendement, évaluation et diffusion.

Tous les dépenses pour les voyages à l’internationale (en dehors du Canada) doivent être **préautorisés** par l’investigateur principal et **approuvé** par Santé Canada.

La demande doit justifier le suivant :

1) La nature de l’activité;

2) Comment vous avez calculé le coût estime (mode de déplacement, nombre de personnes, destination);

3) La pertinence des plans de déplacement par rapport aux objectifs du projet Formation et rétention des professionnels de la santé.

Toutes demandes doivent être soumis trois mois à l’avance du déplacement prévu à l’attention de l’Agent de recherche de Dialogue McGill, Jonathan A. Caballero à research.dialoguemcgill@mcgill.ca

**Matériels** **et provisions**

Veuillez indiquer les montant prévus pour les dépenses sur les matériels requis pour le projet. Ceci inclue les coûts d’impression, les provisions de bureau, ainsi que les coûts de livraison (ex. poste, service courrier). Ses postes de coûts doivent être enregistrés séparément dans le Formulaire détaillé de budget de projet

**Équipement**

Veuillez uniquement indiquer les coûts reliés à l’équipement spécial requis pour les activités du projet de recherche. Cela comprend les ordinateurs portables, les casques, les logiciels et les frais de licence. Les éléments doivent être spécifiés dans le formulaire de budget détaillé du projet.

Cela n’inclut pas le coût de location d’ordinateurs ou d’autres équipement appartenant à l’université. La contribution en nature de l’université devrait inclure, lorsque possible, l’utilisation de son équipement par le personnel du projet de recherche.

**Loyer et charges**

Le loyer comprend le coût des locaux nécessaires. Les frais de location d’espace et d’utilisation d’ordinateurs lorsqu’ils appartiennent déjà à l’organisation bénéficiaire ne sont pas admissibles. Pour les services publics, incluez le coût de tous les services publics qui ne sont pas déjà couverts dans les frais de location mensuels. Dans la plupart des cas, ce ne sont que les frais de téléphone, téléconférence, de télécopie et d’Internet, mais dans d’autres cas, le chauffage, l’électricité, l’eau, etc. ne sont pas inclus dans le loyer. Le loyer et les services publics doivent être déclarés séparément dans le Formulaire de budget détaillé du projet.

**Mesure du rendement et application des connaissances**

Cette catégorie comprend les activités liées à la mesure du rendement, à l’évaluation, à la diffusion ou aux activités de transfert des connaissances. Les exemples incluent les rapports annuels, les publications, les présentations et les ateliers. Cela comprend les frais de participation à des conférences (frais d’inscription) dans le but de diffuser les résultats des projets de recherche. Les frais pour les revues en libre accès ne sont pas éligibles. Ces éléments doivent être déclarés séparément dans le Formulaire de budget détaillé du projet.

**Autre**

Ce poste de coût doit être utilisé pour montrer toutes les dépenses qui sont directement liées au projet mais qui ne rentrent dans aucune des sections spécifiques. Toutes les informations fournies doivent être clairement identifiées et justifiées.